

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 16 janvier, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

**Date de la convocation du Conseil municipal** : 9 janvier 2024

**Nombre de conseillers** : en exercice **19** - présents **15** - votants **18**

**Présents** : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

**Absents** : MOULIN Dominique

**Pouvoirs de** : Mme CHIAPPONI Marina à M. ARMANDIE Jean-Pierre  
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine  
M. GARCIN Aurélien à Mme FEUTRIER Lucie

**Secrétaire de séance** : M. BERARD Maxime

**OBJET : Inondations du 1<sup>er</sup> décembre : Estimation des dégâts matériels et demande de subvention**

N°20240116-07

*Rapporteur : Mme le Maire*

*Annexe : Néant*

### **Synthèse et exposé des motifs**

La commune de Guillestre a subi de fortes intempéries du 30 novembre au 3 décembre 2023. A la suite de ces inondations, de nombreux dégâts ont pu être constatés notamment sur :

- Les bâtiments communaux (camping, auberge de jeunesse, crèche, Tour Bénard, cimetière, chapelle de Bramousse) : terrain engravé, dysfonctionnement de composés électroniques d'une des portes de la crèche, caves inondées, murs fragilisés ;
- Les équipements : les composants électroniques des chaufferies bois et fioul ont grillé à la suite des coupures d'électricité, le système d'alarme crue a été emporté ;
- Les réseaux d'eaux potables, d'eaux pluviales et de chaleur ont été fortement endommagés ;
- Les terrains (bord de la route des Campings, camping municipal, terrain de foot, zone du Villard) ont été en partie engravés et emportés, glissements de terrain constatés...

- La voirie a été abîmée (chemin Buffalor, route des campings, chemin Gaboyer, route de la Ribière, route de la Rochette (liaison douce), Bramousse, route des Chalets, chemin communal qui rejoint la route de la patte d'oie, route du Simoust) ;
- Les Ponts du Monaret et du Pontet sont en attente d'expertise mais ont été fragilisés.

Certaines parties de la commune ne sont pas accessibles en hiver, d'autres dégâts sont à prévoir.

Le montant total des dégâts est estimé à **2 250 000 € HT**. Ce montant est susceptible d'évoluer en fonction des résultats des différentes études et expertises.

Il est proposé de solliciter la Préfecture des Hautes-Alpes, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Hautes-Alpes et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée pour subventionner les travaux et réparations nécessaires.

**La Préfecture des Hautes-Alpes** peut être sollicitée au titre de la Dotation de Solidarité en faveur de l'Équipement des Collectivités Territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques. Le taux d'aide est calculé en fonction de différents critères et ne peut être connu pour le montant. Il est proposé de solliciter ce fond à hauteur de 40%.

La DETR/DSIL peuvent également être sollicitées.

**La Région SUD PACA** peut être sollicitée au titre du dispositif d'aide exceptionnelle « solidarité inondation 1 et 2 décembre 2023 », pour un taux d'intervention de 25%, plafonné à 100 000€ d'aide.

**Le Département des Hautes Alpes** peut être sollicité au titre des aides d'urgence, pour un taux de 30%.

**L'Agence de l'eau** peut être sollicitée pour un taux de 30%, pour des travaux de remise en état des réseaux d'eau potable.

<b>DEPENSES prévisionnelles (€HT)</b>		
Bâtiments communaux	Caves inondées de la Tour Bénard et de l'Auberge de jeunesse Chapelle de Bramousse	<b>40 000 € HT</b>
	Remplacement des composés électroniques de la porte principale de la Crèche	
Equipements	Remplacement du système d'alarme crue qui a été emporté	<b>30 000 € HT</b>
	Equipements divers communaux – services techniques	
Réseaux humides	Eaux potables (casses et fuites) 275 000 €	<b>575 000 € HT</b>
	Eaux pluviales (engravé et casses) 300 000 €	
Réseaux de chaleur	Remplacement d'une partie de la chaudière fioul	<b>80 000 € HT</b>
	Remplacement des composés électroniques de la chaudière bois	
	Réseau de chaleur (casses et fuites)	
Camping municipal	Bâtiments sanitaires	<b>600 000 € HT</b>
	Réseaux humides et sec	
	Voirie – Route – Emplacements	
	Déblaiement nettoyage terrassement engazonnement	
Voirie et Ponts	Réfection de toute la voirie communale endommagée	<b>600 000 € HT</b>
	Ponts en attente d'expertise	
	Hameau de Bramousse	
Terrains	Terrain du foot en partie emporté	<b>150 000 € HT</b>
	Bord de la route des campings (plateforme emportée)	

Honoraires et études	Maîtrise d'œuvre/expertise	<b>150 000 € HT</b>
	Bureaux techniques	
	Etudes AEP	<b>25 000 € HT</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 250 000 € HT</b>

Le plan de financement estimatif pourrait s'établir comme suit :

DEPENSES prévisionnelles		RECETTES prévisionnelles	
Dépenses liées à l'eau potable		Recettes liées à l'eau potable	
Réseau	<b>275 000 € HT</b>	Etat - DSEC	30% sollicité, soit 90 000€
Etudes MOE	<b>25 000 € HT</b>	Département des Hautes Alpes	20%, soit 60 000€
		Agence de l'eau	30% soit 90 000€
<b>Sous total lié à l'eau potable</b>	<b>300 000 € HT</b>	<b>Sous total lié à l'eau potable</b>	<b>240 000 € HT</b>
Dépenses non liées à l'eau potable		Recettes non liées à l'eau potable	
Bâtiments communaux	<b>40 000 € HT</b>	Etat - DSEC	40% sollicité, soit 780 000€
Equipements	<b>30 000 € HT</b>	Région SUD PACA	100 000€
Réseaux humides	<b>300 000 € HT</b>	Département des Hautes Alpes	30%, soit 585 000€
Réseaux de chaleur	<b>80 000 € HT</b>		
Camping municipal	<b>600 000 € HT</b>		
Voirie et Ponts	<b>600 000 € HT</b>		
Terrains	<b>150 000 € HT</b>		
Honoraires et études	<b>150 000 € HT</b>		
<b>Sous total non lié à l'eau potable</b>	<b>1 950 000 € HT</b>	<b>Sous total non lié à l'eau potable</b>	<b>1 465 000 €</b>
<b>Total dépenses sur une base estimative des dégâts</b>	<b>2 250 000 € HT</b>	<b>Total aides sollicitées, sur une base estimative des dégâts</b>	<b>1 705 000€</b>
		Commune de Guillestre hors TVA	545 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 250 000 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 250 000 € HT</b>
		Commune de Guillestre TVA	450 000 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>2 700 000 € TTC</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>2 700 000 € TTC</b>

Il est bien rappelé ici que le montant de travaux n'est qu'estimatif à ce stade : certains dégâts ne sont pas visibles (secteurs inaccessibles en hiver) et les devis n'ont pas tous été sollicités.

### Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

**CONSIDERANT** les dégâts liés aux inondations du 1<sup>er</sup> décembre 2023 sur la commune de Guillestre, en cours de constatation ;

**CONSIDERANT** la nécessité des réaliser des travaux d'urgence afin de pouvoir relancer l'activité économique et touristique de la ville ;

**VU** la décision préfectorale du 12 décembre 2023 portant autorisation de commencement d'exécution de travaux sur les biens non assurables des collectivités des Hautes-Alpes à la suite des dégâts subis lors des intempéries du 30 novembre au 3 décembre 2023 ;

**VU** le dispositif exceptionnel de la région SUD PACA « solidarité inondation 1 et 2 décembre 2023 » ;

**VU** l'arrêté ministériel du 18 décembre 2023 portant la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

**VU** l'avis du bureau municipal du lundi 8 janvier 2024.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous ;

DEPENSES prévisionnelles		RECETTES prévisionnelles	
Dépenses liées à l'eau potable		Recettes liées à l'eau potable	
Réseau	275 000 € HT	Etat - DSEC	30% sollicité, soit 90 000€
Etudes MOE	25 000 € HT	Département des Hautes Alpes	20%, soit 60 000€
		Agence de l'eau	30% soit 90 000€
<b>Sous total lié à l'eau potable</b>	<b>300 000 € HT</b>	<b>Sous total lié à l'eau potable</b>	<b>240 000 € HT</b>
Dépenses non liées à l'eau potable		Recettes non liées à l'eau potable	
Bâtiments communaux	40 000 € HT	Etat - DSEC	40% sollicité, soit 780 000€
Equipements	30 000 € HT	Région SUD PACA	100 000€
Réseaux humides	300 000 € HT	Département des Hautes Alpes	30%, soit 585 000€
Réseaux de chaleur	80 000 € HT		
Camping municipal	600 000 € HT		
Voirie et Ponts	600 000 € HT		

Terrains	<b>150 000 € HT</b>		
Honoraires et études	<b>150 000 € HT</b>		
<b>Sous total non lié à l'eau potable</b>	<b>1 950 000 € HT</b>	<b>Sous total non lié à l'eau potable</b>	<b>1 465 000 €</b>
<b>Total dépenses sur une base estimative des dégâts</b>	<b>2 250 000 € HT</b>	<b>Total aides sollicitées, sur une base estimative des dégâts</b>	<b>1 705 000€</b>
		Commune de Guillestre hors TVA	545 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 250 000 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 250 000 € HT</b>
		Commune de Guillestre TVA	450 000 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>2 700 000 € TTC</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>2 700 000 € TTC</b>

- **PRECISE** que la liste des dégâts et leur chiffrage ci-dessus n'est qu'estimative à ce jour et pourra être amenée à évoluer ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse au titre des travaux de première urgence sur les réseaux d'eaux potables, pour un montant de 30% soit 90 000 € ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au titre du dispositif d'aide exceptionnelle « solidarité inondation 1 et 2 décembre 2023 », pour un taux d'intervention de 25%, plafonné à 100 000 € d'aide ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Solidarité en faveur de l'Equipeement des Collectivités Territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques ou géologiques, pour un montant prévisionnel de
  - 30% d'aide pour les travaux liés à l'eau potable, soit 90 000 € ;
  - 40% d'aide pour les autres travaux, soit 780 000 € ;
  - Soit un total de 870 000 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter le Département des Hautes-Alpes au titre des aides d'urgence, pour un montant prévisionnel de
  - 20% d'aide pour les travaux liés à l'eau potable, soit 60 000 € ;
  - 30% d'aide pour les autres travaux, soit 585 000 € ;
  - Soit un total de 645 000 €.
- **CHARGE** Madame le Maire de signer tous documents afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 18 janvier 2024,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 18 JAN, 2024

Publié le :

18 JAN, 2024

